

<i>Dépenses.</i>	
£ s. d.	
Payé en prix pour Étalons devant être tenus dans le Comté, pour l'usage des ju- mens, - - - - -	19 10 0
Payé comme ap- propriation pour animaux mâles importés de la Grande-Breta- gne, - - - - -	100 0 0
Payé 7 prix pour Jumens Poul- nières, Chevaux Hongres, Pou- liches, et Pou- lains entiers de deux ans, - - -	12 10 0
Payé en prix pour Vaches, Genis- ses, Bœliers et Brebis, Cochons et Produits A- gricoles, Classe Anglaise, - - -	44 15 0
Payé do., Classe C.-Française, -	43 5 0
Payé en prix pour Récoltes de ra- cines, classe An- glaise, - - - -	34 5 0
Payé do., classe C.-Française, -	26 0 0
Payé en prix au Concours de Charvres, y compris le mon- tant de l'Appro- priation du Co- mité Local de l'Exposition A. et Industrielle,	20 0 0
Payé à MM. Pen- ner et Evans pour compte de l'ancienne So- ciété, - - - - -	3 14 11
Payé pour l'érec- tion d'enclos ou parcs, à l'Exp- sition, - - - -	2 9 3
Payé pour Impres- sion dans les journaux le <i>He- rald</i> , la <i>Miner- ve</i> et le <i>Trans- cript</i> , - - - - -	31 10 0
Payé aux Juges et au Bureau de la Poste, - - - - -	17 0 5
Payé à M. Mack pour l'usage de salles pour les Assem. Men- suelles des Di- recteurs, - - -	2 10 0

Payé à la <i>Gazette</i> <i>de Montreal</i> , -	0 18 0
Commission du Se- crétaire-Trésor- rier, - - - - -	24 0 0
	382 13 11
Balance en mains, - - - - -	17 7 6

Ce qui précède est l'exposé des recettes et des dépenses de la Société. Les livres ayant été examinés soigneusement par MM. Joseph Deschamps et Donald Drummond, nommés commissaires à cet effet, et ces messieurs les ayant trouvés corrects, les ont approuvés à la manière ordinaire. Le Secrétaire-Trésorier a fait insérer, de temps à autre, dans les gazettes publiées en cette ville, ainsi que dans le *Journal du Cultivateur*, la liste des prix accordés par la Société, de même que les noms des personnes auxquelles ils ont été adjugés. Le tout est néanmoins incorporé dans le présent rapport, ainsi qu'il est requis par le statut précité.

Les Directeurs de la Société pour la présente année, ont fait, à ce qu'ils conçoivent, un grand effort pour pouvoir mettre de côté la nécessité d'adjuger des prix à deux classes distinctes, d'abord, en appropriant une somme d'argent pour l'importation d'animaux mâles, et ils ont lieu de féliciter les membres de leur succès partiel, à cet égard. Un très beau taureau, de la vraie race d'Ayrshire, acheté par M. Morris, de Ste. Thérèse, qui est maintenant en Ecosse, au prix pour la Société, de cinquante livres, courant, est arrivé sain et sauf et en bon état. Le taureau a obtenu le premier prix dans la classe pour les taureaux de trois ans, à une Exposition ouverte à toute l'Ecosse, tenue cette année, dans Renfrewshire, en Ecosse, et a obtenu le second prix, dans la classe des bêtes d'Ayrshire, à la Grande Exposition Provinciale, tenue en cette ville, en septembre. M. Dods, le digne Président de la Société, a acheté pour la Société, tandis qu'il était en Angleterre, un verrat qui, en conséquence de ce que le vaisseau dans lequel il était importé a eu une traversée longue et tempêteuse, est arrivé malade, et est mort un ou deux jours après. Il y a néanmoins entre les mains de M. Morris une petite balance de l'appropriation faite pour être employée à l'achat d'autres animaux mâles, c'est-à-dire que, par l'entremise de leur Président, les Directeurs ont prié M. Morris d'acheter deux taureaux, qui, comme on peut l'espérer, arriveront à temps pour servir, le printemps prochain; les nouveaux Directeurs étant tenus, comme de raison, au paiement de toute somme nécessaire pour liquider le coût de leur importation. Le plan proposé par les Directeurs est le suivant, savoir, que ces taureaux soient placés en différents endroits du Comté; que chaque souscripteur ait droit à l'usage du taureau placé le plus près de son domicile, pour une vache, gratuitement; que ceux qui ne sont

pas souscripteurs aient à payer une piastre pour chaque vache; que si le service du taureau est obtenu par un membre pour une seconde vache, ce service sera taxé à 3s. 9s. John Dods, écrivain, a pris sous sa charge, pour une année, le taureau importé, à compter du jour de son arrivée, à ces mêmes conditions, si favorables aux intérêts de la Société, que les Directeurs croient que ce monsieur a droit aux remerciemens de la Société, pour la libéralité qu'il a montrée en cette occasion, comme en beaucoup d'autres. Un comité, composé de deux membres du comité général, a été nommé pour visiter ce taureau au moins une fois par mois, pour voir à ce qu'il reçoive les soins convenables.

Cette règle, quoique nullement nécessaire, comme il est à espérer, pour ce qui regarde M. Dods, sera strictement observée dans tous les cas où des animaux appartenant à la Société seront commis à la garde d'un individu quelconque.

La seconde méthode, à laquelle les Directeurs appellent respectueusement l'attention, est l'appropriation de prix pour des récoltes de racines seulement. Les réglemens adoptés par les Directeurs ont été publiés avec la liste des prix; il a été remis à chaque concurrent des questions imprimées, dans l'attente qu'il y serait répondu par l'explication du mode de culture adopté pour la production des récoltes pour lesquelles ils concouraient respectivement, desquels rapports les Directeurs s'attendaient à obtenir des renseignements importants. Ils n'ont pas eu néanmoins, à cet égard, tout le succès qu'ils auraient désiré; mais comme c'était une première tentative dans cette direction, le règlement qui ordonne de ne pas payer les prix avant que les rapports aient été fournis, n'a pas été mis en force; en conséquence, il n'a été renvoyé qu'un petit nombre des formules fournies. Néanmoins; d'après le petit nombre de celles qui ont été renvoyées, les Directeurs sont convaincus que leurs successeurs en office feraient bien de restreindre les prix pour récoltes aux récoltes vertes seules, jusqu'à ce que les Canadiens-Français aient adopté un système d'assolement, ou de rotation des récoltes, ou du moins jusqu'à ce qu'ils soient convaincus que la culture des récoltes de racines tendrait à fertiliser leurs terres épuisées, et qu'ils pourraient tirer autant de profit de la culture des racines que de celle des grains. Et dans la vue d'encourager les cultivateurs d'origine française à adopter un système de rotation, les Directeurs prennent la liberté de soumettre l'exemple d'un cultivateur de cette origine, M. J.-Bte. Lecour, résidant à St. Laurent, le plus heureux des concurrents pour récoltes, cette année.

Il dit: Ma ferme est située à la Côte de Vertu, dans la paroisse de Saint-Laurent, et est de la contenance d'environ cent huit arpens. J'ai mis cette année, environ un tiers de ma terre arable en grains, un sixième en récoltes vertes, un peu plus d'un sixième en